

DELIBERATION N° 2023-297

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 septembre 2023 portant sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2022 et approbation du programme d'investissements 2023 révisé de Teréga (transport)

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Anthony CELLIER, Ivan FAUCHEUX, Valérie PLAGNOL et Lova RINEL, commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6, II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2022 :

- par délibération du 20 janvier 2022¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2022 pour un montant de 102,1 M€ ;
- par délibération du 21 juillet 2022², la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2022 de Teréga pour un montant de 103,1 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2023, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2022.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2023 :

- par délibération du 19 janvier 2023³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2023 pour un montant de 101,2 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2023, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2023.

La CRE a été saisie par Teréga le 31 mai 2023 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2022 et du programme d'investissements révisé pour l'année 2023. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2022, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2023, d'autre part.

Par ailleurs, Teréga demande à l'occasion de cet exercice l'approbation de plusieurs projets de rebours distribution/transport pour l'injection de biométhane pour un montant de 6,0 M€.

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissements de Teréga au titre de 2022 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2023 révisé de Teréga pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2023 ;
- d'approuver les nouveaux projets et programmes pluriannuels de Teréga.

¹ Délibération de la CRE du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2022 de Teréga (transport)

² Délibération de la CRE du 21 juillet 2022 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2021 et portant approbation du programme d'investissements 2022 révisé de GRTgaz et de Teréga (transport)

³ Délibération de la CRE du 19 janvier 2023 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2023 de Teréga (transport)

2. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE TEREGA

1.1 Principaux éléments du bilan d'exécution du programme d'investissements 2022

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2022 par la délibération de la CRE du 20 janvier 2022 s'élevaient à 102,1 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année du programme d'investissements 2022, Teréga a transmis à la CRE un montant révisé de 103,1 M€, approuvé par la CRE. Les dépenses réalisées pour 2022 s'élèvent à 107,3 M€, soit une hausse de 4,1% par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2022 est la suivante :

M€	Approuvé 2022	Révisé 2022	Réalisé 2022
Développement du réseau principal	0,1	0,2	0,0
Renforcement du réseau régional	0,0	0,0	0,0
Sécurité et maintien	79,1	79,1	84,6
Raccordements	6,5	5,5	4,6
Recherche et innovation	2,9	2,8	2,9
Investissements généraux	13,5	15,5	15,2
TOTAL	102,1	103,1	107,3

Les écarts constatés portent sur :

- la finalité « Sécurité et maintien », dont les dépenses sont en hausse de 5,6 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. Cet écart est essentiellement dû à la réalisation anticipée des travaux sur le projet Roques-Goyrans et sur le projet Overhaul AGU ;
- la finalité « Raccordements », dont les dépenses sont en baisse de 0,9 M€ par rapport au budget révisé à mi-année en raison du décalage de certains projets ;
- la finalité « Investissements généraux », dont les dépenses sont en baisse de 0,3 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. L'écart provient essentiellement d'une baisse des dépenses pour les systèmes d'information, compensée en partie par une hausse des dépenses pour le matériel et l'outillage.

Les dépenses des finalités « Développement du réseau principal », « Renforcement du réseau régional » et « Recherche et Innovation » sont stables par rapport au budget révisé.

1.2 Principaux éléments sur l'état d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2023

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2023 dans la délibération du 19 janvier 2023 s'élevaient à 101,2 M€. Pour le bilan d'exécution à mi-année de son programme d'investissements, Teréga a transmis une trajectoire révisée de ces dépenses d'un montant de 97,7 M€, en baisse de 3,5 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2023 est la suivante :

M€	Approuvé 2023	Révisé 2023 (demande Teréga)
Développement du réseau principal	0,7	0,1
Renforcement du réseau régional	0,0	0,0
Sécurité et maintien	74,5	73,3
Raccordements	8,8	7,1
Recherche et innovation	4,3	3,5

Investissements généraux	12,9	13,6
TOTAL	101,2	97,7

Les écarts constatés portent sur :

- la finalité « Raccordements », dont les dépenses sont en baisse de 1,7 M€ par rapport au budget approuvé. Cet écart est essentiellement dû à l'abandon de deux projets ;
- la finalité « Investissements généraux », dont les dépenses sont en hausse de 0,7 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement d'une hausse des dépenses pour les systèmes d'information, ainsi que d'une hausse des dépenses pour le matériel et l'outillage ;
- la finalité « Développement du réseau principal », dont les dépenses sont en baisse de 0,6 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement du décalage des dépenses du projet d'augmentation des capacités à Biriadou en 2024 ;
- la finalité « Sécurité et maintien », dont les dépenses sont en baisse de 1,2 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement du report et d'abandon de projets, en partie compensé par l'avancement de travaux des projets Montech et REVA ;
- la finalité « Recherche et Innovation », dont les dépenses sont en baisse de 0,8 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement d'un ajustement sur le projet Mini Mobile COMP.

Les dépenses de la finalité « Renforcement du réseau régional » est stable par rapport au budget approuvé.

1.3 Analyse de la CRE concernant les projets et programmes en cours

Le projet Vianne, qui consiste à remplacer les canalisations situées entre Thouars-sur-Garonne et Nérac (Lot-et-Garonne), a fait l'objet d'une délibération de fixation de budget cible le 26 novembre 2020⁴, pour un montant de 19,7M€. Les travaux ont débuté en avance par rapport au planning initial de Teréga, et la mise en service du projet a eu lieu lors de l'été 2022. Le coût à terminaison du projet est de 18,8 M€, dans la bande de neutralité du budget-cible.

Le projet Moissac vise à remplacer 11 km de canalisations posées à la fin des années 1940 et présentant des non-conformités importantes entre Castelsarrasin et Moissac. Il a fait l'objet d'une délibération de fixation de budget cible le 9 mars 2023⁵, pour un montant de 25,8 M€. Le projet est encore au stade des études, aucun changement dans le coût à terminaison du projet n'a été signalé par Teréga.

Le projet REVA vise à remplacer 71 km de canalisation entre Villariès et Albi avant la fin de l'année 2026 du fait de la détection de plusieurs défauts sur la canalisation actuelle. Ce projet a été approuvé par la CRE dans sa délibération du 26 juillet 2023⁶ et fera l'objet d'un audit en vue de la fixation d'un budget cible.

Les coûts des projets dont les budgets sont compris entre 5 et 20 M€ sont en ligne avec ceux présentés en janvier 2023, à l'exception du projet Roques-Goyrans, en hausse de 0,3 M€ en raison de divers changements dans les travaux dus à des problématiques géotechniques.

1.4 Analyse de la CRE concernant les demandes d'approbation pour de nouveaux projets : rebours distribution/transport pour l'injection de biométhane

Dans sa délibération du 21 décembre 2017¹, la CRE a approuvé l'installation d'un projet pilote de rebours de biométhane du réseau de distribution vers le réseau de transport de Teréga pour un budget de 3 M€. Ce projet a été repoussé car, lors des travaux de zonage, la solution du rebours n'a finalement pas été retenue sur la zone où l'implantation était prévue.

Dans sa délibération du 21 juillet 2022, la CRE a approuvé la réalisation de ce rebours sur la zone d'Auch (Gers). Pour l'année 2023, les dépenses correspondantes prévisionnelles liées à ce projet s'élèvent à 1,51 M€.

Par ailleurs, dans cette même délibération, et dans la délibération n° 2023-19 du 19 janvier 2023 la CRE a approuvé les dépenses d'études des projets de rebours de Boussens (Haute-Garonne), et de Nérac-Condom.

Dans son dossier prévisionnel d'investissements pour 2023, Teréga demande l'approbation de l'investissement de 1,0 M€ au titre de la réalisation de deux rebours dans les zones suivantes :

⁴ Délibération de la CRE du 26 novembre 2020 portant décision relative à la définition du budget cible du projet Vianne de Teréga

⁵ Délibération de la CRE du 9 mars 2023 portant décision relative à la définition du budget cible du projet Moissac de Teréga

⁶ Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 26 juillet 2023 portant approbation du projet REVA de Teréga (transport)



21 septembre 2023

- Nérac-Condom, pour un coût à terminaison estimé à 3,11 M€ avec lancement des travaux au cours du deuxième semestre de 2024, la mise en service du rebours sur cette zone étant nécessaire au deuxième trimestre 2025 ;
- Boussens, pour un coût à terminaison estimé à 3,28 M€ avec lancement des travaux au cours du troisième trimestre de 2023, la mise en service du rebours sur cette zone étant nécessaire au premier trimestre 2025.

Préalablement à ces demandes de réalisation, la CRE avait approuvé pour les deux rebours des dépenses d'études, dans ses délibérations n° 2022-214 du 21 juillet 2022 (Boussens) et n° 2023-19 du 19 janvier 2023 (Nérac-Condom).

S'agissant du critère de déclenchement de l'investissement, la CRE constate que les capacités maximales des sites d'injection existants et de ceux pour lesquels le dossier ICPE a été déposé (jalon D4) conduisent à la saturation de la maille de Nérac-Condom au deuxième trimestre 2025 et de la maille de Boussens au premier trimestre 2025.

S'agissant des niveaux du critère I/V de ces deux projets, la CRE constate que ceux-ci sont inférieurs au plafond de 4700 €/Nm³/h.

La CRE approuve donc le déclenchement des investissements de réalisation des rebours dans les zones de Nérac-Condom et Boussens. En conséquence, elle approuve les budgets correspondants à la phase de réalisation, respectivement de 3,11 M€ et 3,28 M€.

DECISION DE LA CRE

En application des articles L.134-3 et L.431-6 II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2022 définitivement arrêtées par Teréga en début d'année 2023, approuve le programme d'investissements 2023 révisés pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2023, et approuve les nouveaux projets et programmes pluriannuels.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2022

En ce qui concerne l'année 2022, la CRE note que les dépenses sont en hausse de 4,1 %. Elle constate que l'exécution du programme d'investissements de Teréga est globalement conforme au programme approuvé.

M€	Approuvé 2022	Révisé 2022	Réalisé 2022
Développement du réseau principal	0,1	0,2	0,0
Renforcement du réseau régional	0,0	0,0	0,0
Sécurité et maintien	79,1	79,1	84,6
Raccordements	6,5	5,5	4,6
Recherche et innovation	2,9	2,8	2,9
Investissements généraux	13,5	15,5	15,2
TOTAL	102,1	103,1	107,3

Programme d'investissements révisé pour l'année 2023

En ce qui concerne l'année 2023, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Teréga est en baisse de 3,5 % par rapport au programme approuvé début 2023.

En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2023 le budget d'investissements révisé tel que présenté par Teréga. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

M€	Approuvé 2023	Révisé 2023 (demande Teréga)	Révisé 2023 (approbation CRE)
Développement du réseau principal	0,7	0,1	0,1
Renforcement du réseau régional	0,0	0,0	0,0
Sécurité et maintien	74,5	73,3	73,3
Raccordements	8,8	7,1	7,1
Recherche et innovation	4,3	3,5	3,5
Investissements généraux	12,9	13,6	13,6
TOTAL	101,2	97,7	97,7

Approbation de nouveaux projets et programmes

En particulier, la CRE approuve les dépenses relatives à la réalisation des rebours de Condom-Nérac et de BousSENS pour un montant total de 6,39 M€.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.



21 septembre 2023

Dans le cadre classique de la procédure d'examen annuel des investissements, la CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le 30 juin 2024, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2023, ainsi qu'un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera transmise à la ministre de la transition énergétique, au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, au ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Délibéré à Paris, le 21 septembre 2023.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

La présidente,

Emmanuelle WARGON

ANNEXE**SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS DE TEREGA**

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,5 M€	23,6 M€	2021
Reconstruction de Capens-Pamiers	13 juillet 2017	15 février 2018	29,7 M€	29,7 M€	44,3 M€	2021
Vianne	22 juillet 2020	26 novembre 2020	16,4 M€	18,6 M€	18,9 M€	2022
Mont-Ogenne	20 décembre 2018	Non concerné	16,3 M€	Non concerné	23,1 M€	2022
Moissac	20 janvier 2022	9 mars 2023	27,0 M€	25,8 M€	25,8 M€	2025